

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires

Convocation¹

Lundi 2 décembre 2013 – 14 h 00 Rue du Lombard, 69 – Salle 201

Ordre du jour modifié

 Rapport de contrôle de la Cour des comptes relatif aux Comptes généraux de la Commission communautaire française pour les années 1994 à 1996 (partie décret) et 1995-1996 (partie règlement) 82 (2012-2013) n° 1

Projet de décret portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 1994 82 (2012-2013) n° 2

Projet de règlement portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 1994 82 (2012-2013) n° 3

Projet de décret portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 1995 82 (2012-2013) n° 4

Projet de règlement portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 1995 82 (2012-2013) n° 5

Projet de décret portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 1996 82 (2012-2013) n° 6

.

Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions des commissions sont publiques.

Projet de règlement portant règlement définitif du budget de la Commission communautaire française pour l'année 1996

82 (2012-2013) n° 7

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse.
- Exposé de M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Collège, en charge du Budget.
- Discussion générale.
- Examen et vote des articles de chacun des projets de décret et de règlement.
- Vote sur l'ensemble de chacun des projets de décret et de règlement.
- 2. Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 12 juin 2013 entre l'autorité fédérale, les Régions et les Communautés visant à créer un Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations sous la forme d'une institution commune, au sens de l'article 92bis de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.
 - Désignation du rapporteur / de la rapporteuse.
 - Exposé de M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Collège.
 - Discussion générale.
 - Examen et vote des articles.
 - Vote sur l'ensemble du projet de décret.
- 3. Test gender budgeting budget initial 2014 de la Commission communautaire française

105 (2013-2014) n° 1

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse.
- Exposé de M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Collège.
- Discussion.

4. Divers

Composition de la commission

Président : M. Hamza Fassi-Fihri

Vice-présidents : M. Eric Tomas, M. Emir Kir

PS : Ecolo : M. Philippe Close, M. Alain Hutchinson, M. Emir Kir, M. Eric Tomas M. Aziz Albishari, Mme Anne Herscovici, M. Vincent Lurquin

MR : FDF : cdH : M. Philippe Pivin, M. Gaëtan Van Goidsenhoven M. Emmanuel De Bock, M. Serge de Patoul

M. Hamza Fassi-Fihri

Membres suppléants :

PS : Ecolo: M. Mohamed Daïf, Mme Caroline Désir, M. Christian Magérus, M. Mohamed Ouriaghli, M. Charles Picqué

Mme Dominique Braeckman, M. Jacques Morel, Mme Magali Plovie, Mme Barbara Trachte

M. Olivier de Clippele, M. Willem Draps, Mme Viviane Teitelbaum M. Michel Colson, M. Didier Gosuin, Mme Caroline Persoons

M. Ahmed El Khannouss, M. Joël Riguelle

Article 15 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: "En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une séance par un autre membre du même groupe".

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).